

Trégor Bicyclette

[tregor.bicyclette@laposte.net](mailto:tregor.bicyclette@laposte.net)

## Diagnostic « stationnement vélo »

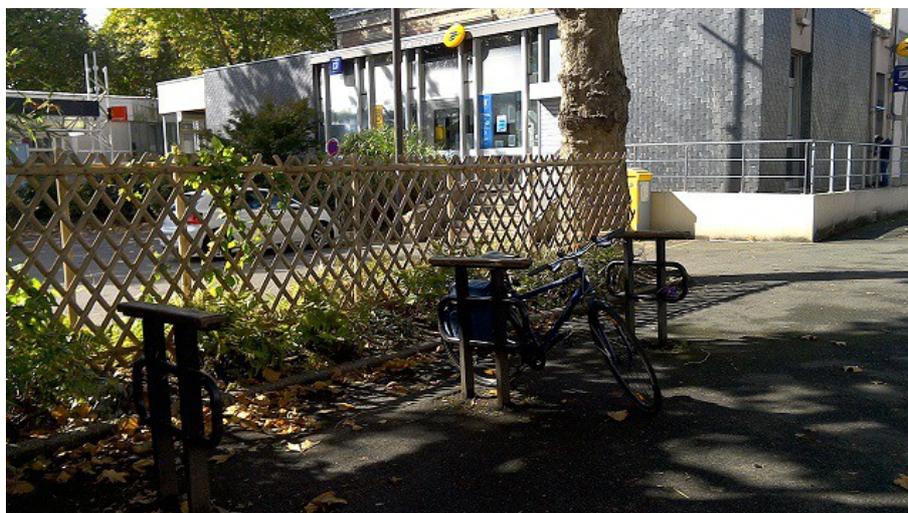
### commune de Lannion

*Bilan de la visite de terrain (centre-ville et quartier St-Marc) réalisée par Sabine et Dominique le 1<sup>er</sup> octobre 2016*

#### **Emplacements équipés**

Un point positif : tous ces emplacements créés par la Mairie sont équipés de vrais arceaux permettant d'attacher le cadre du vélo dans de bonnes conditions (pas de « pince-roue »).

- La poste : 3 arceaux.



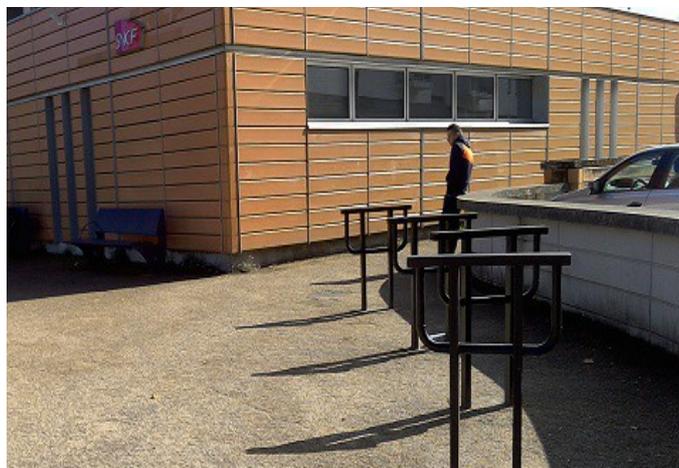
- Mairie : 7 arceaux.



- Médiathèque / St Anne : 3 arceaux.



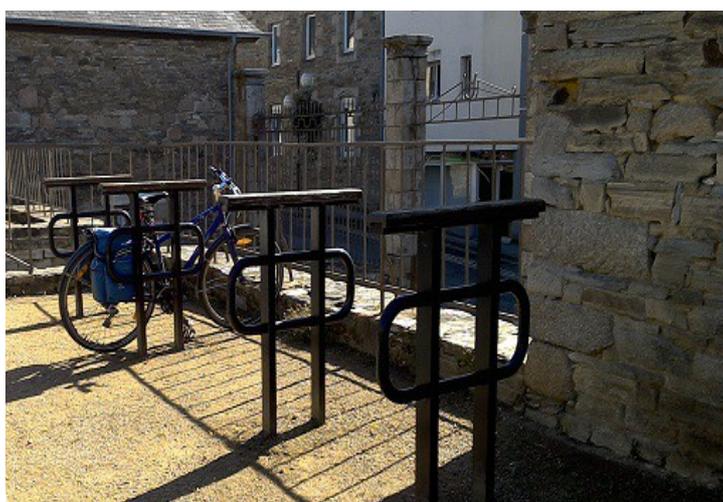
- Gare (SNCF et routière) : 4 arceaux (côté cinéma).



NB : on oubliera le « tire-bouchon » totalement inutilisable et dangereux de l'autre côté de la gare (mais dont la capacité théorique doit dépasser les 10 vélos !).



- Ursulines côté rue Savidan : 4 arceaux (un peu à l'écart, en haut des marches).



- Ursulines côté Carré Magique : 3 arceaux.



- Piscine : 8 arceaux (sur le côté par rapport à l'entrée).



- Maison des sports : 3 arceaux.



**Emplacements identifiés pour créer de nouveaux points de stationnement** (voir photo pour une possibilité d'emplacement)

**NB** : le nombre d'emplacements est une suggestion sur la base de la place disponible et de l'affluence anticipée.

- [priorité 1] : Place du Marchallac'h : 3 arceaux à créer sur le parking en face du monument aux morts.



- [priorité 1] : Quai d'Aiguillon : 3 arceaux à créer sur le parking, en face du bas de la rue des Augustins.



- [priorité 2] : Carrefour St Elivet : 2 arceaux à créer sur le « promontoire » de trottoir.



- [priorité 2] : Pôle commercial St-Marc (immeubles récents avec le CMB au bout) : 3 arceaux à créer sur la placette entre les deux bâtiments.



NB : c'est probablement un terrain privé.

- [priorité 2] : ParkingCaerphilly, le long de l'allée des Soupirs, entre médiathèque et gare : transformer l'abri à horodateur en abris à vélos (2 ou 3 arceaux) et déplacer l'horodateur à côté en supprimant 1 arbuste.



- [priorité 3] : Sous-Préfecture : 2 arceaux à créer sur le trottoir devant le bâtiment.
- [priorité 3] : Ancien tribunal (future école de musique)
- [priorité 3] : Gare côté gare routière : il y a la place de créer des emplacements qui bénéficieraient de l'auvent.

NB : il y a déjà une étude en cours pour la refonte de la gare.

### **Remarques générales**

- Il n'est pas rare de voir des scooters utiliser les emplacements vélos.
- Aucun des emplacements existants n'est couvert.

### **Références**

- Guide de stationnement vélo réalisé par l'association Droit au Vélo avec l'ADEME  
[https://www.droitauvelo.org/DOC/guide\\_stationnement\\_2009.pdf](https://www.droitauvelo.org/DOC/guide_stationnement_2009.pdf)
- Association VéloBuc  
<http://velobuc.free.fr/stationnement-velo.html>